AGGLOMÉRATION, ECORESPONSABLE

Alerte sécheresse dans le département du Pas-de-Calais

Le département du Pas-de-Calais connaît un déficit pluviométrique important ayant conduit à la prise d'un arrêté préfectoral plaçant les bassins versants côtiers du Boulonnais, les bassins versants de l'Audomarois et du Delta de l'Aa en situation d'alerte sécheresse. Des restrictions d'usage de l'eau sont demandées à l'ensemble des usagers.

Publié le 25 juillet 2022

Les citoyens et les professionnels sont appelés à diminuer significativement la consommation d'eau afin de préserver les ressources en eau potable et les milieux naturels :

- pour les particuliers et les collectivités, l'arrosage des pelouses et des jardins est interdite entre 9h00 et 19h00, le lavage des voitures est interdit en dehors des centres spécialisés qui recyclent l'eau, et le remplissage des mares est limité

- pour les entreprises, l'objectif est de réduire leur consommation d'eau de l'ordre de 10 %

- pour les agriculteurs, l'irrigation est interdite les samedis et dimanches entre 10h00 et 18h00.

(https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais)
(https://twitter.com/aggloboulonnais)
(https://www.youtube.com/c/aggloboulogne)
(http://instagram.com/aggloboulonnais)
(https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS

1, bd du Bassin Napoléon
BP 755
62321 Boulogne-sur-Mer
Tel : 03 21 10 36 36

@ NOUS CONTACTER

LETTRE D'INFORMATION

Votre courriel:

Saisir une adresse e-mail valide

✓JE M'INSCRIS

> ARCHIVES > DÉSINSCRIPTION

> PLAN DU SITE
> MARCHÉS PUBLICS
> ACCESSIBILITÉ
> MENTIONS LÉGALES
> PROTECTION DES DONNÉES
> OFFRES D'EMPLOI
> GESTION DES COOKIES